



FORCE OUVRIÈRE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

DE NOMBREUSES REVENDICATIONS FO SIS PUBLIEES AU JOURNAL OFFICIEL !

Après parfois plusieurs années, de nombreuses revendications FO SIS ont été publiées ce matin au journal officiel :

- **NBI :**
Clap de fin des 7 années d'exercice de chef d'agrès tout engin avant de percevoir cette indemnité.
- **Indemnité de mobilisation opérationnelle :**
Les SPP peuvent être engagés et indemnisés en cette qualité (et non devoir être SPV) lors de renforts demandés par l'État et hors de leurs SIS ainsi que pour les dispositifs préventifs liés à la protection des forêts.
- **Indemnités de la Fonction Publique ouvertes aux SPP :**
Les SPP peuvent désormais prétendre aux indemnités instituées au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale, sous réserve qu'elles n'aient pas le même objet que celles listées dans le décret 90-850.
- **Suppression de la voie de l'examen professionnel d'avancement au grade de commandant**

Paris le 1^{er} juillet 2023, le Bureau National FOSIS.